

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 mai**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présente : Madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière

- 2017-05-129 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- Monsieur le maire, Yvan Cardinal, remercie l'équipe des cadres, les employés et les pompiers de la Ville de Pincourt, les bénévoles et les services de sécurité incendie d'autres villes qui ont participé aux mesures d'urgence afin d'endiguer la crue des eaux et assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. Il remercie également tous les citoyens et les commerçants qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à nourrir tous les participants.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 09 et s'est terminée à 19 h 11.
- 2017-05-130 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017.
- 2017-05-131 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général adjoint, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-05)

2017-05-132 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2017

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-05-133 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME LOUISE GOSSELIN – SECRÉTAIRE – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que madame Louise Gosselin, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 5 avril 2017, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 10 septembre au 7 octobre 2017 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Louise Gosselin – Secrétaire – Service de l'aménagement du territoire, un congé sans solde du 10 septembre au 7 octobre 2017 inclusivement selon sa demande déposée.

2017-05-134 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - MANDAT À LA FIRME WSP – ÉTUDE SOMMAIRE DU RÉSEAU SANITAIRE À LA STATION SP-6

Considérant l'offre de service de la firme WSP, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme WSP afin de préparer une étude sommaire du réseau sanitaire à la station SP-6 pour une somme de 16 383,94 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.411.

- 2017-05-135 SUJET : TENUE DE LA RENCONTRE CITOYENNE – PROMENADE RIVERAINE
- Considérant que le conseil municipal s'était engagé à tenir une deuxième rencontre citoyenne relativement au projet de promenade riveraine sur le chemin Duhamel, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De tenir la rencontre, dans les deux langues, le 20 juin 2017, à 19 h dans les salles utilisées pour les séances du conseil municipal, à l'Omni-Centre.
- 2017-05-136 SUJET : ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)
- Considérant que les municipalités de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) désirent se prévaloir d'une entente intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue afin de permettre à ces derniers de circuler sur tout le territoire de la MRCVS ;
- Considérant que cette entente n'est pas en lien avec les règlements généraux des municipalités relativement à cet usage sur leur territoire et que ladite entente n'enlève en rien l'obligation pour l'entreprise de se doter de l'ensemble des permis requis pour exploiter un tel commerce sur le territoire de la Ville de Pincourt, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intermunicipale relative à l'inspection des camions de cuisine de rue sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.
- 2017-05-137 SUJET : FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)
- Considérant que les municipalités locales doivent normalement déboursier 53 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet ;
- Considérant que le pourcentage devant être payé par les municipalités pour ces services est basé sur la richesse foncière uniformisée ;
- Considérant que le gouvernement du Québec ne rembourse pas le montant compris entre 53 % et 80 % de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80 % de leur coût de service de la Sûreté du Québec ;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a dû déboursier, en 2016, la somme de cinq millions trois cent soixante et un mille sept cent soixante-dix dollars (5 361 770 \$) supplémentaires en raison de ce régime inéquitable et que ce montant est faramineux pour le monde municipal, mais minime dans le budget du gouvernement du Québec ;

Considérant que la MRCVS a déboursé un montant supplémentaire de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille huit cent trente-cinq dollars (29 362 835 \$) au cours des cinq (5) dernières années ;

Considérant que le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec inéquitablement pour certaines régions et que la contribution devrait être plafonnée à 53 % des coûts, et ce, pour l'ensemble des MRC, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) dans sa demande au gouvernement du Québec de remboursement des trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 %, et ce rétroactivement ;

De demander au gouvernement de réaliser la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53 % des coûts ;

Que copie de cette résolution soit envoyée à la MRCVS, à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement.

2017-05-138 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – DON À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LA JOURNÉE DES POMPIERS 2017

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 3 avril 2017, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un don d'une somme de 15 000 \$ à l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt pour la Journée des pompiers 2017.

Que l'Association devra produire un bilan des fournisseurs et des sommes versées pour établir l'utilisation totale des fonds octroyés par la Ville.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.991.

2017-05-139 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-04-104 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – CONTRAT POUR LA TENUE D'UN CONCERT EXTÉRIEUR DE L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN LE 11 AOÛT 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-04-104 – Dépense financée par le surplus non réservé – Contrat pour la tenue d'un concert extérieur de l'orchestre métropolitain le 11 août 2017 comme suit :

- De remplacer, dans le titre de la résolution, les mots « *par le surplus non réservé* » par les mots « *par le fonds d'administration* ».
- De remplacer le dernier paragraphe de la résolution par le paragraphe suivant :

« Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496. »

2017-05-140 SUJET : DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE - RENOUELEMENT

Attendu que, près de trois semaines après le début des crues majeures au niveau de la rivière des Outaouais, du lac des Deux-Montagnes ainsi que du lac St-Louis, la Ville de Pincourt doit déclarer les mesures d'urgence relativement aux inondations sévissant dans la région Pincourtoise ;

Attendu que le 7 mai 2017, le maire a déclaré l'état d'urgence pour une période de 48 heures ;

Attendu que le premier alinéa de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* (RIRQ, c. S-2.3) prévoit que l'état d'urgence déclaré par le maire peut être renouvelé pour des périodes maximales de cinq (5) jours, sur autorisation du ministre de la Sécurité publique ;

Attendu que la Ville a informé le ministre qu'elle devait poser une action immédiate, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable ;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler la déclaration d'état d'urgence sur la partie du territoire de la Ville de Pincourt compris entre le boulevard Cardinal-Léger et la rivière des Outaouais jusqu'aux limites territoriales de la Ville de Pincourt pour une période de cinq (5) jours en raison du haut niveau des eaux retenues en totalité par les digues érigées par les employés de la Ville et que le risque d'inondation est toujours présent, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par le maire le 7 mai 2017 sur la partie du territoire de la Ville de Pincourt compris entre le boulevard Cardinal-Léger et la rivière des Outaouais jusqu'aux limites territoriales de la Ville de Pincourt pour une période de cinq (5) jours, sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique ;

De désigner monsieur Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection incendie et coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;

2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité ;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Que cette déclaration entre en vigueur le 9 mai 19 h 31.

2017-05-141 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2017-05-142 SUJET : PAIEMENT COMPTANT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 765, 771, 800 ET 812

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement comptant des règlements suivants pour une somme totale de 1 835 916,99 \$ à même le surplus non réservé et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 02.911.00.811.

R765	Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard de l'Île, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$	546 900,00 \$
------	--	---------------

R771	Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du chemin Duhamel dans le secteur Pointe-aux-Renards ainsi que les honoraires professionnels s'y rattachant et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 025 000 \$	775,00 \$
R800	Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux sur les rues Bellevue, 8 ^e Avenue, 9 ^e Avenue, place des Ormes et Mgr-Langlois, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 320 400 \$	143 855,91 \$
R812	Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 186 000 \$	1 144 386,08 \$
Total :		1 835 916,99 \$

2017-05-143 SUJET : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 766, 771, 750, 826, 839, 851 ET 863 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les sommes indiquées en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour une somme totale de 11 360 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour une somme de \$
766	1 449 500 \$
771	412 325 \$
766	1 163 800 \$
771	331 500 \$
750	79 135 \$
826	3 230 340 \$
839	153 000 \$
851	1 040 400 \$
863	3 500 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 360 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 mai 2017 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100 BOULEVARD DON QUICHOTTE, BUREAU 1
L'ÎLE-PERROT (QUÉBEC) J7V 6L7

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) ;

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2017-05-144 SUJET : FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 766, 771, 750, 826, 839, 851 ET 863 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 11 360 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro 766, 771, 750, 826, 839, 851 et 863, la Ville de Pincourt émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 23 mai 2017) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 à 2027, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 766, 771, 750, 826, 839, 851 et 863, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 23 mai 2017) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 826, 839, 851, et 863, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2017-05-145 SUJET : ÉMISSION D'OBLIGATION DE 11 360 000 \$ - AUTORISATION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 766, 771, 750, 826, 839, 851 et 863, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Attendu que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 mai 2017, pour une somme de 11 360 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,62700 \$	608 000 \$	1,15000 %	2018	2,41836 %
		621 000 \$	1,25000 %	2019	
		634 000 \$	1,45000 %	2020	
		648 000 \$	1,65000 %	2021	
		4 468 000 \$	1,80000 %	2022	
		4 381 000 \$	2,50000 %	2017	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,67800 \$	608 000 \$	1,20000 %	2018	2,43905 %
		621 000 \$	1,30000 %	2019	
		634 000 \$	1,40000 %	2020	
		648 000 \$	1,65000 %	2021	
		4 468 000 \$	1,80000 %	2022	
		4 381 000 \$	2,55000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,62030 \$	608 000 \$	1,15000 %	2018	2,46181 %
		621 000 \$	1,25000 %	2019	
		634 000 \$	1,40000 %	2020	
		648 000 \$	1,60000 %	2021	
		4 468 000 \$	1,85000 %	2022	
		4 381 000 \$	2,55000 %	2027	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « *Financière Banque Nationale inc.* » est la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations d'une somme de 11 360 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme « *Financière Banque Nationale inc.* » ;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

Que le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la trésorière, madame Nathalie Boisvert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2017-05-146 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2015 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 543,75 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2017-05-147 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 552,13 \$.

- 2017-05-148 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES
- Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe ;
- Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2015 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 266,78 \$ à même la provision pour créances douteuses.
- 2017-05-149 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES
- Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soient par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe ;
- Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 696,82 \$.
- 2017-05-150 SUJET : PROJET SPÉCIAL FINANÇÉ PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA VILLE
- Considérant la recommandation de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat de lettrage floral ainsi que toute la quincaillerie nécessaire auprès de « *Signalisation Kalitec inc.* » pour une somme de 16 199,98 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.100.10.566.
- 2017-05-151 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2017-04-115 – DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE DEUX (2) SIÈGES PARENTS-ENFANTS

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2017-04-115 – Dépense financée par le surplus non réservé – Achat de deux (2) sièges parents-enfants comme suit :

De changer le titre :

« Dépense financée par le surplus non réservé – Achat de deux (2) sièges parents-enfants »

Par :

« Dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc » - Achat de deux (2) sièges parents-enfants »

De modifier le dernier paragraphe :

« Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.40.721. »

Par :

« Que cette dépense financée par la réserve « Projets d'investissement en parc » soit imputée au poste comptable 22.700.40.721. »

2017-05-152 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS PARCS, TERRAIN DE JEUX ET STATIONNEMENT - PROJET SPÉCIAL (JEUX DE PARCS)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, suivant recherche de prix, de deux nouveaux jeux auprès de « Tessier Récréo-parc » pour une somme de 9 765,55 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds *Parcs, terrain de jeux et stationnement*, soit imputée au poste comptable 22.700.40.895.

2017-05-153 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - UNITÉ DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DE L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, suivant recherche de prix, d'un nouveau compresseur auprès de « Ventilation Sol Air » pour une somme de 5 691,26 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain » soit imputée au poste comptable 22.700.20.074

2017-05-154 SUJET : APPEL D'OFFRES 2017-004 – OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2016-02-050 autorisant un appel d'offres public ;

Considérant l'appel d'offres 2017-004 lancé du 28 mars au 18 avril 2017 ;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le comité de sélection ;

Considérant que l'analyse démontre que la proposition de l'entreprise « *VCS Investigation* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

Firmes qui ont soumissionné	Pointage
VCS Investigation	1,6983

il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un contrat de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, une année à la fois, pour la Fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt à « *VCS Investigation* », seul soumissionnaire, pour la somme de 294 467,05 \$, toutes taxes incluses et incluant les deux (2) années d'options.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.210.00.492.

2017-05-155 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT DE RADIOS NUMÉRIQUES MOBILES ET PORTATIVES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'achat auprès de « *Metrocom Canada* » de radios numériques mobiles et portatives, suivant recherche de prix, pour une somme de 17 646,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds d'administration soit imputée au poste comptable 03.600.22.740.

2017-05-156 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 12 AOÛT 2017

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 836 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 12 août 2017, dans le cadre de la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 65 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2017-05-157 SUJET : APPROBATION DU PROJET H56953 DE BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet H56953 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2017-05-158 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jim Miron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 3 avril 2017

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 18 avril 2017

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs

- 24 avril 2017

2017-05-159 SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 875 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 875 – Règlement décrétant des travaux de reconstruction du chalet de la piscine du parc Olympique et un emprunt de 1 220 000 \$ à cette fin.

2017-05-160

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement amendant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure afin d'y intégrer les normes du Règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges portant sur les zones de glissement de terrain.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 58 et s'est terminée à 20 h 40.

2017-05-161

SUJET :

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41, de lever la Séance ordinaire du 9 mai 2017.

YVAN CARDINAL
MAIRE

DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE